
UNE TEMPÊTE DANS UN VERRE D'EAU

par André Chéramy

Une controverse a secoué l' ORIC MAILING LIST : Entre le 5/12/1999 et le 12/1/2000, plus de 70 e-mails ont été postés sur <oric@lyghtforce.com>, concernant l'éternel problème des copyrights. Il n'est pas possible de passer sous silence cet épisode, même s'il est un tant soit peu pénible et ridicule. D'autant que les membres du CEO qui ne sont pas abonnés à lyghtforce ont aussi le droit d'être informés, notamment ceux qui ne sont pas à l'aise avec la langue anglaise.

Je voudrais surtout éviter de relancer la controverse. Les tempêtes sont toujours destructrices. Je suis bien embarrassé : 1) Impossible pour moi de traduire plusieurs dizaines de pages d'un anglais souvent difficile. 2) Impossible d'insérer les originaux dans le CEO-MAG. 3) Impossible de faire une sélection, qui serait très délicate et forcément partielle, sinon partielle.

Je suis donc contraint de faire un résumé, aussi bref et objectif que possible des événements. Je laisserais de coté certains points qui ne sont pas clairement établis. Beaucoup de choses justes et sensées ont été écrites, mais aussi beaucoup de conneries. Je tiens gratuitement à votre disposition les textes originaux en question.

Puis je rappellerai la position du CEO concernant ce problème, en me basant notamment des textes de Jean et Laurent. Finalement, j'ajouterais le point de vue de Fabrice parce qu'il a produit une montagne de software, mis gratuitement à la disposition de la communauté, avec un souci constant d'éthique et de probité.

RÉSUMÉ DES ÉVÉNEMENTS

Après la disparition de OUM (Oric User Monthly), Steve Marshall (fondateur de Rhetoric) rachète les copyrights que possédait Dave Dick sur certains titres (dont la liste n'est pas clairement indiquée). Il entend commercialiser ces logiciels, notamment dans les Quarterly Discs de Rhetoric, ce qui est bien sûr son droit le plus absolu. Mais, début juillet, il envoie par e-mail une injonction menaçante à Hakan Karlsson (Swedish ORIC Homepage), Alexios Chouchoulas (ORIC Software Page) et Oguzhan Yilmaz (Peacer's Page), en associant le CEO dans sa démarche. Steve leur "conseille" de retirer tous les titres (et pas seulement les siens) dont ils n'ont pas officiellement le copyright et menace implicitement de les faire poursuivre par l'IDSA, groupe spécialisé dans les sites pirates. De plus, toujours en associant le CEO dans sa démarche, il opère une distinction bizarre entre cassettes et disquettes, semblant considérer que l'adaptation d'un programme original afin qu'il puisse tourner sur disquette, lui donne le droit de le revendre. La tempête a éclaté le 5 juillet lorsque Hakan a annoncé sur lyghtforce la fermeture de son site.

Hakan, Alexios et Oguzhan ont été profondément traumatisés, comme vous pouvez l'imaginer. D'une part, il semble bien qu'aucun des programmes de Steve n'ait figuré sur leurs sites. D'autre part, Hakan, Alexios et Oguzhan étaient dans l'optique de glorifier les auteurs du passé, de les sauver de l'oubli et non de les voler ou de porter atteinte à quiconque. En fait aucune compagnie ne vend plus de programmes Oric depuis des années (sauf OUM et maintenant Rhetoric) et ils pensaient n'avoir jamais mis à disposition les programmes correspondants. De nombreuses personnes, de tous pays, sont

intervenues pour donner leur avis, pas toujours pertinent. Résultat, un beau méli-mélo !

LA POSITION DU CEO

Tout d'abord, Laurent a protesté sur le fait que Steve ait associé le CEO à sa démarche sans nous consulter ("Steve is not entitled to speak on behalf of CEO", 14/12/99). Ensuite Jean (7/12/99) et Jon (7/12/99) ont demandé la liste des logiciels pour lesquels Steve possède des droits et ont seulement obtenu : Stanley et tous les logiciels de OUM/HGC/FGC/Mirage, sauf Mind Madnez.

Il faut se rendre compte qu'il existe plus de 700 titres et que les détenteurs des droits correspondants sont pour la plupart inconnus. Certains Oriens du CEO, notamment Jean-David et Simon, se sont donné beaucoup de mal pour retrouver les auteurs de certains programmes et/ou les anciens dirigeants des sociétés ayant commercialisé des logiciels pour l'ORIC. Mais il faut bien reconnaître, qu'après tout ce temps, la tâche est surhumaine.

Un petit exemple : Paul Kaufman, ancien dirigeant de TANSOFT, après avoir mis tous les titres de TANSOFT en freeware, reconnais maintenant (14/12/99) : 1) que les contrats originaux stipulaient qu'en cas de fermeture de TANSOFT, les copyrights retourneraient aux propriétaires d'origine, 2) qu'il ne se souvient plus de la liste des titres qui restent à lui. Enfin, il conclut "But hell, is someone really going to spend money defending their rights on 20 year old software which only has a nominal resale value. It would be money down the drain". En clair, ce serait jeter l'argent à l'égout que de le dépenser pour défendre ses droits sur ces vieux programmes.

Un autre exemple, Steve revendique avoir les droits des titres de Mirage, mais Arnt Erik Isaksen, auteur de Mind Madnez, dément (8/12/99) et affirme que ce programme est freeware, bien que distribué par Mirage.

Dans la plupart des cas, les auteurs sont introuvables, les sociétés n'existent plus et les contrats d'origine sont inconnus. Le CEO n'a jamais reçu de revendication de copyright, bien au contraire, les auteurs et les anciens gérants des sociétés qui ont pu être contacté se sont montrés surpris que quelqu'un puisse encore s'intéresser à ce passé, ravi qu'il soit mis en valeur, ils ont donné leur accord pour la mise en freeware de tous leurs anciens programmes et ont même parfois été soulagés d'en récupérer une copie alors qu'ils pensaient les avoir perdus pour toujours !

La position du CEO est claire et constante : Tous les copyrights connus doivent être respectés. Cela vaut donc, par exemple, pour ceux détenus par Steve Marshall. Le consensus à ce sujet est universel chez tous les Oriens, qu'ils appartiennent au CEO ou non, qu'ils soient de simples utilisateurs ou responsables d'une archive sur le web. En ce qui concerne les programmes dont on ignore le statut, ils peuvent être provisoirement considérés comme appartenant au domaine public, jusqu'à ce qu'un éventuel détenteur de copyright se manifeste ou que les recherches du CEO aient clarifié la situation. Cette position pragmatique, qui est officiellement la nôtre depuis l'origine du CEO, est avalisée par Jon Haworth (05/12/99, 8/12/99, 7/12/99, 10/12/99), juriste de profession depuis plus de 28 ans.

Le témoignage des programmeurs actuels : Arnt (6/12/99 et 7/12/99), Jonathan (7/12/99), Fabrice (6/12/99), Simon (8/12/99) a été très positif et réconfortant. Il montre qu'ils travaillent pour le plaisir et pour plaire ou aider les Oriens, mais pas dans le moindre espoir de faire fortune, ni même de rentrer dans leurs frais. Laurent a souligné qu'avec les disquettes trimestrielles et le CEO-MAG, le CEO couvre tout juste les frais de duplication et d'expédition (14/12/99) et nos bilans financiers annuels sont là pour le prouver. Le CEO n'est pas une entreprise commerciale.

TENTATIVE D'APAISEMENT

Plusieurs Oriciens sont intervenus fort raisonnablement pour calmer les passions. Parmi eux, Fabrice (6/12/99), sans lequel l'intérêt suscité par l'Oric serait sans doute retombé depuis longtemps. Que les autres ne soient pas fâchés, comme je l'ai déjà dit, impossible d'insérer l'ensemble des e-mails. Voici donc un exemple des e-mail les plus raisonnables de la collection (traduction Dominique Pessan).

From: "Fabrice Frances" <frances@ensica.fr> To: "Oric mail list" <oric@Lyghtforce.com>
Subject: Re: Closedown of Swedish Oric Homepage and Archive. Date: Mon, 6 Dec 1999 11:19:37

Je suis entièrement d'accord avec Jon: L'archive d'Hakan n'est pas un site pirate. Plus personne aujourd'hui ne vend de logiciel pour Oric. Les sociétés commerciales qui en ont vendus jadis ont cessé cette activité BIEN LONGTEMPS AVANT que le moindre soft Oric ne soit disponible gratuitement sur le Net.

Par conséquent c'est un service qu'Hakan offre à la communauté Oric à travers son site. Pas question pour lui de gagner quoi que ce soit dans l'histoire. C'est même plutôt l'inverse si on compte le temps qu'il a passé, on peut même dire qu'il a perdu de l'argent (le temps c'est de l'argent 8-).

De plus, les anciens auteurs qui ont redonné signe de vie ont tous été très heureux de voir leurs créations démarrer une seconde vie.

C'est vrai qu'OUM intervenait aussi en tant que distributeur pour les Softs Oric "modernes". Je le sais d'autant plus que j'ai été un des rares à acheter (payer) des logiciels à OUM (Magnetix, Wordspeed, Compiler). Ces softs n'étaient pas sur l'archive d'Hakan. Encore une fois, nous ne prôtons pas le piratage !

Depuis la fin d'OUM, Les développeurs Oric ont choisi de distribuer eux même leurs softs, la plupart comme freeware à l'image de Twilghte (Si quelqu'un souhaite proposer de nouveaux programmes en shareware, giftware ou quoi que ce soit d'autre, c'est son droit et je suis sûr que personne dans la communauté Oric sur internet ne dira le contraire.

De plus, je pense également que les développeurs actuels sur Oric ne sont pas motivés par l'argent qu'ils pourraient gagner avec l'Oric (sinon, il programmeraient pour un autre ordinateur !!). Mais plutôt par un incompréhensible désir de faire plaisir aux autres. (C'est fou, quand on pense que l'on est bientôt en l'an 2000).

Bon, je ne pense pas que Steve souhaite réellement gagner de l'argent avec ses programmes Oric. Il n'y a vraiment pas grand chose à gagner vous savez ! Si je ne m'abuse, les droits pour les programmes en question ont été hérités d'OUM qui avait lui-même acquis des droits pour quelques titres. Tout cela se passait il y a très longtemps et il me semble que ces droits ont été exploités au mieux pendant de nombreuses années. (Ce que je veux dire, c'est que je ne sais pas combien OUM a payé pour les droits, mais je suis sûr que Dave n'a pas fait fortune avec).

Je suis persuadé que Steve ne souhaite pas vraiment continuer à exploiter ces droits s'il ne les a pas personnellement achetés et alors que tous les éditeurs y ont renoncé.

Longue vie au site de HAKAN, "The swedish Archive" !!